



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

protection

Question écrite n° 4004

### Texte de la question

M. Olivier Marleix appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le rapport du préfet Dominique Schmitt sur la gouvernance en matière de biodiversité de février 2012. Celui-ci préconisait notamment une meilleure association de certains professionnels comme les agriculteurs ou les propriétaires forestiers privés. Ils sont en effet souvent exclus des processus décisionnels en matière de biodiversité ; ce qui est injuste au regard de l'impact direct de ces décisions sur leurs activités. En outre, le rapport recommande de « contribuer à l'ancrage des stratégies dans les territoires » et de « gagner en efficacité, cohérence et lisibilité ». Des recommandations générales, déclinées en propositions concrètes d'organisation, qui visent toutes à assurer, à terme, une meilleure préservation de la biodiversité. Un objectif qui devrait faire consensus. Il lui demande donc quelles suites seront réservées à ce rapport et à ses recommandations et notamment à la première d'entre elles, à savoir la nécessité de mieux associer les parties prenantes à la gouvernance de la biodiversité. Si, comme il l'espère, des suites positives lui seront données, il souhaite en connaître le calendrier.

### Texte de la réponse

Comme suite aux débats de la table ronde biodiversité de la conférence environnementale, et en tenant compte notamment des travaux conduits sous la présidence de M. le préfet Dominique SCHMITT, le Gouvernement a inséré dans sa feuille de route, un engagement ainsi libellé : « En matière de gouvernance, un comité national de la biodiversité sera créé en vue de rassembler le grand nombre de comités de concertation intervenant dans ce domaine ». Les dispositions nécessaires à cette évolution seront incluses dans le projet de loi « biodiversité » que le Gouvernement entend déposer en juin 2013. En revanche, il ne semble pas possible de laisser penser que les acteurs des mondes agricole et forestier sont actuellement exclus des processus décisionnels relatifs à la biodiversité. Ces professions sont en effet représentées, notamment au Conseil national de la protection de la nature (y compris dans les commissions), au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, au comité de suivi de la Stratégie nationale pour la biodiversité, au Comité national trame verte et bleue et au Comité de suivi Natura 2000. En qualité d'acteurs impliqués dans la gestion des espaces naturels et la prévention de la biodiversité, les professions agricoles et forestières ont été naturellement invitées à la Conférence environnementale qui s'est tenue les 14 et 15 septembre derniers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Marleix](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4004

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 septembre 2012](#), page 4953

**Réponse publiée au JO le :** [29 janvier 2013](#), page 1079